

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 5 mai 2015 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers MM Michel Bonneville, Jean-Charles Fournier, Mme Sylvie Laurain, MM Michel Morin et Ghislain Provost.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale.

Absence motivée : Monsieur Mark Handschin.

1. Ouverture : **20 h 00**
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 avril 2015 (droit de veto sur la résolution 2015-04-102)
4. Autorisation de paiement des comptes courants
  - 4.1 Dépôt des comptes mensuels
5. **LOISIRS ET CULTURE**  
Rien à signaler
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
  - a) Dépôt d'une demande de subvention pour les radiocommunications du service des incendies
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - a) Demande de nettoyage de la branche 16 du cours d'eau Ewing
  - b) Demande de nettoyage de la branche 66 de la Rivière du Sud
  - c) Demande de nettoyage de la branche 5 du cours d'eau Labonté
  - d) Octroi de contrat pour la fabrication de la structure de l'enseigne électronique
  - e) Demande d'appui de la MRC du Haut-Richelieu concernant l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - a) Demande au MTQ d'installer des enseignes « Saint-Sébastien » à la sortie de l'Autoroute 35
  - b) Installation d'une enseigne d'indication Saint-Sébastien sur la route 133 et Autoroute 35
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
  - a) Avis public – Dépôt le 2 juin 2015 des états financiers au 31 décembre 2014
  - b) Autorisation d'une dépense ; achat d'un ensemble de remplacement pour le défibrillateur : 95.\$
  - c) Autorisation d'une dépense ; achat d'ensemble de réservoir de toilette pour Ctr communautaire
10. **VARIA**
11. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
12. **COURRIER**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 21 H 15**

1. **OUVERTURE**

**M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2015-05-113** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.  
**ADOPTÉE.**

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2015-05-114** Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 avril 2015. **ADOPTÉE.**

**M. le maire Martin Thibert applique son droit de veto sur la résolution 2015-04-102.**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

**2015-05-115** Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 10 744.32\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉE.**

**LOISIRS ET CULTURE**

C1500165	Patricia L'Homme, subv. Activité Soccer 2015	15.00\$
C1500166	Marianne Thibert, coach au camp de soccer printemps 2015	250.00\$
C1500167	Librairie Moderne, livres pour la bibliothèque	525.10\$
C1500168	Tenaquip ltée, verres et assiettes de réception	173.02\$

**PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

C1500169	Aréo-Feu, lampe LED pour service des incendies	97.33\$
C1500170	L'Homme et fils inc., collets de boyaux, meule, collier serrage et vis	43.96\$
C1500171	Inspections d'échelles Denis Thibault, inspection annuelle d'échelles	190.28\$
C1500172	Garage Yves St-Laurent, coupe d'une pièce pour camion autopompe	13.80\$
C1500173	Municipalité de Venise-en-Québec, entraide 656 et 765 rang Palmer	2 542.91\$
C1500174	Pneumatique O.C.C. inc., installation compresseur à la caserne	289.66\$

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Rien à payer

**HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

C1500175	L'Homme et fils inc., poignées bureau, boîte jonction, lumière du parc	86.11\$
C1500176	Ministre des Finances, certificat d'application des pesticides	178.00\$
C1500177	Claude et Francois Phénix inc, réparation 4 lumières de rues	196.55\$
C1500178	André Méthé transport inc., réparation 2 fuites d'aqueduc	2 166.71\$
C1500179	Luc Paradis, frais déplacement examens sur les pesticides	57.60\$
C1500180	Oxymax inc., location annuelle des réservoirs de soudure	300.09\$
C1500181	Emco Corporation, pièces aqueduc rue Paquette	303.98\$

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

C1500151	France Rousseau Notaire, remboursement taxes payées 2 fois	508.94\$
C1500182	Fédération Québécoise des Municipalités, frais transport Dicom	20.67\$
C1500183	Papeterie Cowansville inc., dégrafeuse, marqueur, pot à crayon, papier.	47.54\$
C1500184	Produites ménagers Pelletier-Villeneuve, produits nettoyage annuels	2 146.31\$
C1500185	Petite caisse, lait, bâtonnets, lumière et tissus pour coussins Age d'Or	55.40\$
C1500186	Goupe CCL, permis laser couleur pour service inspection municipal	237.36\$
C1500187	Martin Thibert, déplacement et repas Colloque Sécurité civile 17 fév. 2015	298.00\$

**Pour un total de :**

**10 744.32\$**

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

**Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.**

##### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

Salaire des élus	Mai 2015	2 662.29\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Avril 2015	7 344.14\$
Salaire des pompiers	Avril 2015	3 836.33\$
C1500153	Super soir Venise, diesel pour camions incendies – Avril 2015	281.41\$
C1500154	Laboratoires d'analyses SM inc., analyses d'eau – Mars 2015	139.70\$
C1500155	L'Homme et fils inc., timbres et sébastinois – Avril 2015	180.22\$
C1500156	Garage Yves St-Laurent, essence camion voirie	107.00\$
C1500157	Financière Manuvie, assur.collective – Mai 2015	1 212.20\$
C1500158	Gestim inc., service d'inspection municipal – Avril 2015	2 925.25\$
C1500159	Mazout & Propane Beauchemin, diesel pour génératrice 100KW	284.63\$
C1500160	Pétroles Dupont inc., huile à chauffage – Caserne	547.31\$
C1500161	Réseau Mobilité Plus, pagettes service des incendies – Avril et Mai 2015	47.94\$
C1500162	Alain Hétu, entente cellulaire – Avril 2015	65.00\$
L1500035	Hydro-Québec, électricité de la caserne	495.68\$
L1500036	Hydro-Québec, électricité des lumières de rues	642.87\$
L1500037	Receveur générale du Canada, DAS mars 2015	1 491.28\$
L1500038	Ministère du Revenu du Québec, DAS mars 2015	3 668.16\$
L1500039	Desjardins services des cartes, glissage St-Jean-de-Matha, Nettoyage de pantalon pompier, inscription examen pesticides	718.39\$
L1500040	MRC du Haut-Richelieu, gestion matières résiduelles –Mai 2015	4 564.07\$
L1500041	Hydro-Québec, électricité du Ctr communautaire	1 317.15\$
<b>Pour un total de :</b>		<b>32 460.18\$</b>

##### **Dépenses autorisées par résolution**

C1500152	Fabrique Saint-Sébastien, embellissement & fleurs (2015-04-104)	700.00\$
C1500163	Martech inc., enseigne utilisation frein moteur (2015-04-110)	132.22\$
C1500164	9191-7294 Québec inc., sirop d'érable Fête d'hiver (2015-01-003)	52.00\$
<b>Pour un total de :</b>		<b>884.22\$</b>

#### 5. LOISIRS ET CULTURE

**Rien à signaler**

#### 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

##### A) DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RADIOCOMMUNICATION

**CONSIDÉRANT QU'**il existe le programme « AgriEsprit de Financement agricole Canada »;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme peut accorder une subvention allant entre 5 000.00\$ et 25 000.00\$;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2015-05-116** Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien dépose une demande de subvention dans le cadre du programme AgriEsprit de Financement agricole Canada pour le projet des radiocommunications pour le service des incendies. **ADOPTÉE.**

## 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### A) DEMANDE DE NETTOYAGE DE LA BRANCHE 16 DU COURS D'EAU EWING

**2015-05-117** Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** demande soit faite auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin que des travaux de nettoyage et d'entretien soient effectués dans la branche 16 du cours d'eau Ewing;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la MRC de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité de maintenir ce mode de répartition;

**QUE** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés. **ADOPTÉE.**

### B) DEMANDE DE NETTOYAGE DE LA BRANCHE 66 DE LA RIVIÈRE DU SUD

**2015-05-118** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** demande soit faite auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin que des travaux de nettoyage et d'entretien soient effectués dans la branche 66 de la Rivière du Sud;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la MRC de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité de maintenir ce mode de répartition;

**QUE** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés. **ADOPTÉE.**

### C) DEMANDE DE NETTOYAGE DE LA BRANCHE 5 DU COURS D'EAU LABONTÉ

**2015-05-119** Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** demande soit faite auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin que des travaux de nettoyage et d'entretien soient effectués dans la branche 5 du cours d'eau Labonté;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la MRC de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité de maintenir ce mode de répartition;

**QUE** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés. **ADOPTÉE.**

### D) OCTROI DE CONTRAT POUR LA FABRICATION DE LA STRUCTURE DE L'ENSEIGNE ÉLECTRONIQUE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien a procédé à un appel d'offre pour la fabrication de la structure de l'enseigne électronique;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule compagnie a été approchée pour déposer une soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur des travaux s'est avérée plus élevée que 25 000.\$;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Michel Morin propose d'obtenir des estimés d'un concept pour la structure;

## **EN CONSÉQUENCE :**

**2015-05-120** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à la majorité des conseillers présents;

**QUE** la soumission reçue pour la fabrication de la structure de l'enseigne électronique soit refusée;

**QUE** des appels d'offres soient envoyés à des compagnies de la région pour la fabrication de la structure de l'enseigne électronique selon le concept choisi par les membres du conseil.  
**ADOPTÉE.**

### **E) DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU CONCERNANT L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**

**CONSIDÉRANT QU'**un projet d'implantation d'éoliennes est préconisé sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville, lequel risque d'affecter la qualité de vie des citoyens des municipalités de Lacolle, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Valentin, Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jean-sur-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** les impacts majeurs sur l'intégration au paysage pour ces municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le BAPE peut tenir des audiences publiques;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de signifier au BAPE que les règles de réciprocité des conditions et normes d'implantation devraient être prises en compte pour les territoires adjacents;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu a adopté le règlement de contrôle intérimaire 478 visant l'implantation des éoliennes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu souhaite que les articles 4.3, 4.4, 4.5, 4.6 et 4.8 soient pris en compte si le projet est autorisé à savoir :

#### ***ARTICLE 4.3 Dispositions particulières rattachées à la protection des bâtiments résidentiels***

*Nonobstant la disposition inscrite à l'article 4.1, toute éolienne générant une production d'énergie électrique de 2 mégawatts (MW) et moins doit respecter une distance minimale de tout bâtiment résidentiel de 2000 mètres les uns des autres. Pour chaque kilowatt (KW) additionnel en production d'énergie électrique, une distance de 0,5 mètre sera ajoutée à la distance minimale de 2000 mètres entre l'éolienne et le bâtiment résidentiel.*

#### ***ARTICLE 4.4 Dispositions particulières rattachées à la protection des immeubles protégés***

*Nonobstant la disposition inscrite à l'article 4.1, il est interdit d'implanter une éolienne à moins de 2000 mètres de tout immeuble protégé se retrouvant sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu.*

#### ***ARTICLE 4.5 Dispositions particulières rattachées à la protection des bâtiments d'élevage***

*Nonobstant la disposition inscrite à l'article 4.1, toute éolienne générant une production d'énergie électrique de 2 mégawatts (MW) et moins doit respecter une distance minimale de tout bâtiment d'élevage de 1000 mètres les uns des autres. Pour chaque kilowatt (KW) additionnel en production d'énergie électrique, une distance de 0,5 mètre sera ajoutée à la distance minimale de 1000 mètres entre l'éolienne et le bâtiment d'élevage.*

#### ***ARTICLE 4.6 Dispositions particulières rattachées à la protection des périmètres d'urbanisation et des secteurs de consolidation résidentielle en milieu agricole***

*Il est interdit d'implanter une éolienne à moins de 1000 mètres de tout périmètre d'urbanisation et de tout secteur de consolidation résidentielle en milieu agricole, le tout tel qu'identifié à la carte d'implantation de parc éolien sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu à l'annexe A du présent règlement.*

**ARTICLE 4.8 Dispositions particulières rattachées à la protection des emprises de chemins et rues publiques ainsi que des autoroutes identifiées**

*Il est interdit d'implanter une éolienne à l'intérieur d'une bande de protection de 1000 mètres située de part et d'autre des emprises des chemins et routes publiques ainsi que des emprises des autoroutes 35 et 10 incluant la partie projetée de l'autoroute 35, le tout tel qu' identifié à la carte d'implantation de parc éolien sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu à l'annexe A du présent règlement.*

**EN CONSÉQUENCE;**

**2015-05-121** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien appui la MRC du Haut-Richelieu et la Municipalité de Lacolle concernant l'implantation d'éoliennes de la MRC des Jardins-de-Napierville. **ADOPTÉE.**

**8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

**A) DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC D'INSTALLER DES ENSEIGNES «SAINT-SÉBASTIEN» À LA SORTIE DE L'AUTOROUTE 35**

**CONSIDÉRANT QUE** la dernière sortie de l'autoroute 35 en direction sud est située dans la municipalité de Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune indication n'est présente sur l'autoroute 35 avisant les usagers de cet autoroute, qu'ils prennent la sortie « Saint-Sébastien »;

**CONSIDÉRANT QU'**à plusieurs reprises dans la journée, ils y a des conducteurs qui s'immobilisent sur l'accotement et qui cherchent leur route au moyen d'une carte routière;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de voir à la sécurité routière dans ce secteur;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2015-05-122** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien demande au ministère des Transports d'installer des enseignes indiquant la sortie à la municipalité de Saint-Sébastien;

**QUE** le ministère des Transports installe également des enseignes indiquant la direction pour la municipalité de Saint-Sébastien. **ADOPTÉE.**

**B) ENSEIGNE ROUTIÈRE AUTOROUTE 35 ET ROUTE 133**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'inauguration de l'autoroute 35, de nombreuses plaintes ont été transmises à propos de la faiblesse de la signalisation à la sortie de l'autoroute 35 à la jonction de la route 133;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des transports du Québec n'a rien fait, jusqu'à maintenant pour remédier à la situation et que l'on a même répondu par courriel que la pondération de Saint-Sébastien est trop petite pour bénéficier d'un panneau routier l'identifiant à la sortie de l'autoroute;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal se disent préoccupés par les risques d'accidents importants pouvant subvenir suite à l'hésitation des automobilistes cherchant à s'orienter sur la direction à prendre à la sortie de l'autoroute 35;

**CONSIDÉRANT** la proposition du conseiller M. Michel Morin et appuyé par M. Jean-Charles Fournier, d'entreprendre immédiatement des démarches pour une entente avec le propriétaire du terrain limitrophe situé au sud-ouest de l'intersection A-35 et Route 133, M. André Bogemans, pour installer une enseigne indiquant la direction « Saint-Sébastien (centre-ville) » sur la limite de son terrain et de procéder à la commande d'une telle enseigne;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2015-05-123** Il est résolu à l'unanimité que la proposition d'installation d'une enseigne routière soit reportée dans 30 jours. **ADOPTÉE.**

**9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**

**A) AVIS PUBLIC DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014**

**Madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière donne un avis public pour le dépôt des états financiers au 31 décembre 2014 qui aura lieu le 2 juin 2015. ADOPTÉE.**

**B) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN ENSEMBLE DE REMPLACEMENT POUR LE DÉFIBRILLATEUR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**2015-05-124** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 95.00\$ soit autorisée pour l'achat d'un ensemble de remplacement pour le défibrillateur du Centre communautaire. **ADOPTÉE.**

**C) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'ENSEMBLES DE RÉSERVOIR DE TOILETTE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**2015-05-125** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense soit autorisée pour l'achat de sept (7) trousse de réparation de réservoir des toilettes du Centre communautaire. **ADOPTÉE.**

**10. VARIA**

**Rien à signaler**

**11. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

**Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.**

**12. COURRIER**

**La directrice générale fait mention du courrier d'information générale, entre autres :**

- **Lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec afin de nous transmettre un exemplaire du plus récent rapport annuel 2014.**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2015-05-126** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 21h15. **ADOPTÉE.**

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Manon Donais,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière